

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20251703-03 Du 17 mars 2025 BÂTIMENT SPORT NATURE LOT 2 AVENANT 1</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.03.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.03.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	3	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P - PITAVY A - DAURELLE T (3)

Secrétaire : Sandrine JOURMARD-DESSALCES

BÂTIMENT SPORT NATURE LOT 2 AVENANT 1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à travaux de confortement du sol, suite à la découverte de sols non portant au droit des travaux.

Montant de travaux supplémentaires – chiffrage de l'entreprise LACHAND – titulaire du lot 2 maçonnerie : **25 621.08 € HT**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** la signature de l'avenant n° 1 au lot 2 dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 mars 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOURMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---

